

Le Premier Ministre

Paris, le 15 JAN. 2019

N°64/19/SG

Monsieur,

Le 19 juillet 2018, j'ai annoncé des décisions relatives à la transformation de l'audiovisuel public. J'ai souhaité renouveler la vision stratégique des sociétés du secteur, en passant d'une logique de diffuseurs à une logique d'éditeurs de contenus, en développant des offres de proximité et des coopérations entre sociétés afin de mieux relever les défis de la transition numérique.

Dans ce cadre, l'audiovisuel extérieur joue un rôle spécifique. Il doit mieux servir encore ses missions prioritaires, en particulier l'influence française en Afrique, dans la zone Afrique du Nord-Moyen Orient ainsi qu'en Europe, la contribution au plan pour la promotion de la francophonie présenté par le Président de la République le 20 mars 2018, l'adaptation au virage du numérique en ciblant plus spécifiquement les jeunes générations connectées. Ce faisant, il doit respecter la trajectoire financière que j'ai arbitrée le 18 juillet dernier, qui prévoit une diminution globale des concours publics affectés à l'audiovisuel public de 190 M€ à l'horizon 2022 par rapport à 2018, dont 10 M€ portés par France Médias Monde (FMM), TV5 Monde, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et Arte. Un groupe de travail réuni par le Secrétaire Général du Ministère de l'Europe des Affaires étrangères a produit un rapport précis et solide sur les pistes envisagées et sur les priorités géographiques. Ses travaux vont se poursuivre, notamment pour établir une cartographie des activités de l'audiovisuel public à l'international et pour approfondir les pistes d'économies et de transformation de l'audiovisuel extérieur à l'horizon 2022. Il convient donc que vous puissiez, en coordination avec ce groupe de travail et en concertation étroite avec les ministères et les entreprises concernés, compléter ces travaux pour nourrir ceux en cours pour la transformation de l'audiovisuel public.

Plusieurs leviers méritent en effet d'être affinés, et la lettre plafond que j'ai adressée au ministère de la culture dans le cadre du PLF 2019 invite à réfléchir à des schémas d'évolution substantiels, en prenant en compte bien-sûr leurs conséquences diplomatiques comme en termes d'influence. Vous apporterez une attention prioritaire aux expériences étrangères, notamment britannique. En tirant partie du travail réalisé par le groupe de travail, vous mènerez ainsi une instruction complémentaire sur les points suivants :

Monsieur Olivier COURSON

.../...

- **L'évolution du périmètre de l'audiovisuel extérieur dans son ensemble, et le développement coordonné d'offres numériques.** L'articulation entre FMM et TV5 mérite une attention particulière et vous ferez des propositions en ce sens, en particulier **sur la stratégie d'enrichissement réciproque des grilles de programmes**, qu'il s'agisse de la production de contenus originaux par FMM ou de contenus traduits en langues étrangères, ou de la « densité » de programmes propres de TV5 Monde, dont la vocation première reste l'exposition des programmes des radiodiffuseurs partenaires. L'opportunité du passage de certaines antennes en offre délinéarisée est à analyser davantage. Il conviendra aussi de s'assurer de la **coordination des différents projets de plateformes numériques** envisagées par ces acteurs.

- **Au-delà de l'audiovisuel extérieur, la mutualisation accentuée des moyens, en particulier dans le domaine de l'information, avec les autres entités de l'audiovisuel public (notamment France Télévisions et Radio France),** et le cas échéant avec les autres opérateurs financés sur des fonds publics.

- **L'articulation entre la gouvernance de l'audiovisuel extérieur et celle de l'audiovisuel public dans son ensemble.** L'Agence des participations de l'Etat a pu récemment s'interroger sur l'adéquation du statut juridique de FMM avec son rôle d'opérateur de la diplomatie d'influence. La répartition de l'exercice de la tutelle entre les ministères en charge de la culture et des affaires étrangères, de même que la répartition du financement public, doivent être analysés pour apporter davantage de clarté, de prévisibilité et de simplicité. A cet égard, l'articulation de formes complémentaires de financement public de l'audiovisuel extérieur sera étudiée. Dans l'hypothèse d'une évolution de la gouvernance de l'audiovisuel public, il conviendra de proposer pour l'audiovisuel extérieur une solution équilibrée entre nécessaires mutualisations renforcées pour gagner en efficacité, et garanties des spécificités liées aux objectifs diplomatiques et aux accords internationaux.

Pour la mise en œuvre de cette mission, vous vous appuyerez sur les conclusions rendues par le groupe de travail animé par le Secrétaire général du Quai d'Orsay. Les directions compétentes et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de votre mission seront mis à disposition par les ministères concernés, en particulier le concours d'un rapporteur. Votre rapport sera remis le 30 mars 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Edouard PHILIPPE